

LE RGPD* EN UN COUP D'ŒIL



POUR QUI?

Toutes les entreprises qui possèdent des données personnelles de citoyens Européens

QUAND?

Application au 25 mai 2018

RGPD

OBJECTIFS

- Renforcement des droits des personnes
- Responsabilisation des acteurs traitant des données
- Crédibilisation de la régulation



SANCTION

Amende jusqu'à 4% du C.A. annuel mondial

PRINCIPALES OBLIGATIONS

- Désigner un DPO (*Data protection Officer*)
- Mise en place d'un outil d'évaluation de la conformité et des risques
- Obtenir les consentements appropriés pour le traitement des données
- Avertir clairement et préciser les objectifs et usages de toute collecte des données
- Protéger les données à caractère personnel au moyen d'une sécurité appropriée
- Signaler aux autorités dans les 72 h toute violation des données personnelles